

Ministère de l'Éducation
Nationale

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites Perspectives
et Paysages.

Bureau des Sites Naturels
et Paysages

SAVOIE

Valloire

Agglomération de La Ruaz et
route du Galibier.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 organisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère artistique,
historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et
notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la commission départementale des
monuments naturels et des sites dans sa séance du 7
1942 :

ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire des
Sites pittoresques de SAVOIE l'agglomération de La Ruaz
et la route du Galibier, commune de Valloire.

Parcelles cadastrales visées :

439 à 481 et 455bis. 567 à 570. 576. 577. 698 à 720. 722
à 738. 740 à 823p. 753 bis. 824 à 841. 843 à 860bis. et
847bis. 863 à 898 et 864bis. 894bis. 902 à 915. 1072 à
1075. 1078 à 1095b. 1096 à 1099. 1100. 1102. à 1105. 1107
à 1109.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département pour les archives de la Préfecture, au
Maire de la commune de Valloire et aux propriétaires in-
teressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée
au présent arrêté et qui seront responsables, chacun en
ce qui le concerne, de son exécution. /

PARIS, le 29 octobre 1945.

Par déléguation,

Le Directeur Général de l'Architecture :

R. DANIS.

Pour application,
Le chef du bureau des Sites :

Y. de la Roche

Agglomération de la Ruaz

Site inscrit : 29 octobre 1945

